

**PV N° 5 – 2009/2010 Réunion des 3 comités du 07/01/2010 (art PA 48-f) 1/2**

Présents : M. Delchef, Président de l'A.W-B.B., Nivarlet J., membre du CA de l'A.W-B.B.  
MM Hancotte A., Vandeput JC., Procureurs régionaux.  
M. Mesureur M., membre du CP  
M. Dierge S., Président du CJP, MM Hougardy M., Meurice J., membres du CJP  
M. Trausch G., Président du Groupe des Parlementaires Namurois, MM Servais C., Kivits C.,  
Herquin P., Regnier M., Mme Porphyre C., membres du Groupe des Parlementaires Namurois.

Invités excusés : Mmes Sonveaux D., Dupuis C., MM Ringlet J., Henquet G., Lauwerys J., Saintviteux B.,  
Aigret P.

Mr.Trausch souhaite la bienvenue, présente ses vœux et invite les représentants des Comités présents à soumettre leurs propositions et réflexions.

**I. Pour le Groupe des Parlementaires**

M. Regnier : Evoque la nécessité d'introduire les modifications du calendrier dans le respect des délais et d'une révision du formulaire « on line » qui sert de rapport des arbitres pour les U18.M.Vandeput lui répond qu'un nouveau formulaire,établi par M.Collet H.,se trouve à l'examen auprès du Conseil d'Administration.  
P. Herquin : Souligne l'application délicate et parfois abusive du PC 59 (modifications au calendrier) et mentionne la nécessité statutaire d'une publication des modifications sur les sites de l'AWBB et des CP.

**II. Pour le Conseil Judiciaire Provincial**

S. Dierge : Souhaite que,lors de l'application d'une peine avec sursis, l'amende appliquée puisse l'être également avec un sursis:discussion nuancée à ce sujet.  
A. Hancotte & JC Vandeput : Les Procureurs constatent une diminution du nombre de dossiers depuis l'instauration du paiement des amendes par les auteurs des faits. Le sursis de l'amende compliquerait trop le système; ils notent également que l'amende « minimum » leur paraît trop élevée pour certains faits.  
J. Meurice : Trouve illogique que le montant de l'amende, pour un même fait, soit identique pour un joueur de 12 ans et pour un senior de niveau provincial ou régional. Il propose des minima plus bas et des maxima plus élevés.  
M. Hougardy : Il apparaît que quelques (jeunes et moins jeunes)arbitres se rétractent devant le Conseil Judiciaire face aux faits établis dans le rapport,ce qui détermine des sanctions qui étonnent.  
JC Vandeput : Propose (en accord avec le Conseil Judiciaire Général) une révision des peines actuelles dans le cas de coups volontaires (I.A.1) où une peine de 5 ans pourrait être assortie d'un sursis partiel. Il rappelle également que la notion d' »urgence » devrait être d'application dans le cadre de rencontres à rejouer.

**III. Pour le Comité Provincial**

M. Mesureur : Dossier Mobistar. Aucun membre du CP n'a souscrit à cet abonnement pour les raisons énumérées ci-après :

- 1) Inconvénients du changement de numéro.
- 2) Certains membres sont liés par un contrat à un autre opérateur.
- 3) Le coût des communications est moins élevé chez certains opérateurs.
- 4) Plusieurs personnes n'ont que quelques communications par mois et leurs frais sont peu importants.

G. Trausch : Cette proposition émane de l'initiative de Mr Scherpereel au nom du CA de l'AWBB. A ce jour, on compte une centaine d'abonnés. Il faut reconnaître que les questions sont multiples et bien cohérentes.

**PV N° 5 – 2009/2010 Réunion des 3 comités du 07/01/2010 (art PA 48-f) 2/2**

JP. Delchef : L'ambition était de créer une grande famille « Mobistar » afin de réaliser des économies. En vue de diminuer la facture 'téléphone' de l'A.W-B.B., contact avait été pris avec Mobistar. Au départ, il était envisagé un contrat avec les clubs, ensuite une étendue aux organes fédéraux. Les clubs ont tendance à suivre à cette offre.

Le président signale qu'il n'est pas question, à ce jour, de supprimer le remboursement des notes de frais de téléphone des membres des différents organes tout en signalant, que l'examen de ces notes de frais sera dorénavant plus attentif.

Au Conseil Judiciaire Provincial, le nombre de communications mensuelles est insuffisant pour justifier un changement d'opérateur.

**IV. Divers :**

S. Dierge : Remercie le Groupe des Parlementaires et principalement G. Trausch qui répond souvent présent aux invitations du CJP. Ce dernier se fait un plaisir de garder une oreille attentive aux sujets évoqués lors de ces réunions.

Mr Trausch remercie les représentants des différentes instances pour leur participation active aux débats.

Claire Porphyre, secrétaire.